

SIMPLE ET GRATUIT: OÙ STATIONNER À DEUX PAS DU CENTRE DE LA FERTÉ-GAUCHER ?

Parking de la gare

Capacité: 77 places

Distance du centre ville: 600m ou 8min à pied



Vocation: Le parking permet aux usagers des transports en commun de stationner toute la journée sans payer quoi que ce soit.

Rue du Champ de Foire

Capacité: 28 places

Distance du centre ville: 150m ou 3min à pied



Vocation: Peut-être le plus agréable avec ses pavés, son milieu arboré et sa fontaine, sa priorité est sa juxtaposition à la gendarmerie, mais aussi sa proximité par rapport à l'espace A.Peyrefitte et surtout l'école maternelle (Champ de Foire). Il est aussi particulièrement apprécié par les personnes se rendant aux manifestations de la Halle aux Veaux.

Côté pratique: Vous y trouverez également des bacs pour les poubelles.

Halle aux Veaux

Capacité: 12 places

Distance du centre ville: 150m ou 3min à pied



Vocation: Situé tout proche du centre ville, ce petit parking permet de stationner aux personnes qui se rendent aux manifestations de la salle, mais aussi celles qui prennent le bus.

Rue R.Legraverend

Capacité: 53 places

Distance du centre ville: 350m ou 5min à pied



Vocation: Il permet un accès direct aux personnes souhaitant se recueillir au cimetière, mais aussi de stationner à proximité du collège, de la salle Henri Forgeard et de l'Intermarché.

Jardin de la mairie

Capacité: 6 places

Distance du centre ville: 50m ou 1min à pied



Vocation: Sans aucun doute le plus près du centre ville, mais doté d'une petite capacité due au plan Vigipirate. Vous disposez de 6 places mais surtout de 2 places réservées à la recharge des voitures électriques via une borne dédiée. Vous y trouverez également des bacs pour les poubelles.

Parking des Grenouilles

Capacité: 120 places

Distance du centre ville: 100m ou 2min à pied



Vocation: De loin le plus grand et le plus pratique des parkings ferroviaires, ce parking propose non seulement un accès direct au centre ville via une sente, mais il est équipé aussi de la vidéosurveillance et de toilettes publiques (Non sans parler du parc des Grenouilles avec ses jeux pour enfants). Ne vous méprenez pas, il ne se situe qu'à une centaine de mètres du centre-ville. La sensation de distance n'est due qu'à son accès automobile via la rue du Docteur Cochet. Avec l'arrivée du pont des Grenouilles qui reliera la RD934 à la rue du Docteur Cochet, vous aurez un accès direct au parking, ce qui fera de lui le plus simple et le plus rapide en terme d'accessibilité.



LA ZONE BLEUE

Fonctionnement: Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf jours fériés
Durée de stationnement gratuit: 1h30
Le disque de stationnement: Obligatoire, il indique l'heure de début du stationnement.

Il y a infraction lorsque:

- le disque est absent
- le disque est mal placé (illisible)
- le disque est non-conforme
- la durée est dépassée
- Le véhicule stationne sur un même emplacement de façon ininterrompue. Le stationnement est alors abusif.

Résidence de Châteaubriand

Capacité: 32 places
 Distance du centre ville: 350m ou 5min à pied

Vocation: Son point fort est qu'il est situé entre l'école maternelle (E.Delbet) et l'école élémentaire. Il permet ainsi aux parents ayant des enfants dans chacune des écoles de pouvoir aller les chercher sans contrainte de temps. Il est le préféré des habitants du centre-ville qui peuvent s'y garer 24h/24.
 LE SAVIEZ-VOUS? Il est équipé d'un espace canin tout de suite à gauche en entrant; c'est toujours mieux que les trottoirs... 😊

Avenue des alliés

Capacité: 6 places

Distance du centre ville: 300m ou 5min à pied



Vocation: Ce petit parking, situé à un carrefour, vous permettra de vous rendre dans les commerces proches sans gêner la circulation.
 ATTENTION, les places sont en zone bleue.

LES INFRACTIONS, COMBIEN ÇA COÛTE?

Stationnement dangereux (135€ + 3pts):

On parle d'un stationnement dangereux lorsque le véhicule stationné constitue un danger pour les usagers. Sont considérés comme un stationnement dangereux les stationnements :

- dans des conditions de visibilité insuffisantes ;
- à proximité d'une intersection ;
- à proximité d'un virage ;
- à proximité du sommet d'une côte ;
- à proximité d'un passage à niveau.

Stationnement gênant (35€ ou 135€, pas de point retiré):

On parle de stationnement gênant lorsqu'un véhicule gêne la circulation; il peut donc s'agir d'un stationnement :

- sur les trottoirs : 135€
- sur les passages et accès réservés à la circulation des piétons: 135€
- sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules affectés à un service public : 35€
- sur les ponts : 35€
- sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport de fonds: 135€
- sur les emplacements de livraison : 35€

- sur une place "handicapés" : 135€
- entre le bord de la chaussée et une ligne continue si le stationnement oblige un véhicule en circulation à franchir ou chevaucher cette ligne : 35€
- à proximité des feux et panneaux de signalisation : 135€
- empêchant un autre véhicule en stationnement de sortir : 35€
- empêchant l'accès aux bouches d'incendie, aux installations souterraines ou aux immeubles : 135€
- en double file, etc. : 35€

À SAVOIR
Infraction à la zone bleue : 17€